



Échelle salariale pour le poste de présidente ou président de l'ACEP

Période du mandat : de 2024 à 2026

Conformément à l'approbation par l'Assemblée générale annuelle de 2022 des modifications de l'[article 36 des statuts](#) et du [règlement n° 16](#), un examen des conditions financières du poste de présidente ou président a été effectué par un consultant indépendant en matière de rémunération. Le consultant a fourni des recommandations aux membres du Conseil exécutif national (CEN), dont la structure salariale ci-dessous qui a été approuvée par les membres du CEN.

- La structure salariale de la présidente ou du président de l'ACEP prévoit un salaire de base allant de 186 000 à 205 000 dollars par an, et un incitatif annuel à court terme de 10 % qui sera versé mensuellement.
- L'échelle salariale compte quatre échelons :

Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4
186 000 \$	192 138 \$	198 479 \$	205 000 \$

Approuvé par le Comité exécutif national le 30 mai 2023